

# Remise de matériels spécifiques au ministère de la santé Impulser la réalisation de la carte sanitaire du Bénin

L'Union européenne, par l'intermédiaire du projet d'appui à la santé 8<sup>ème</sup> Fed, a doté hier le ministère de la Santé de matériels relatifs au système d'information géographique nécessaire à l'amélioration de la santé des Béninois.



Dr Grazia Feci Tibaldeschi expérimentant le nouveau matériel

Appuyer le ministère de la santé publique dans le sens de l'amélioration du bien-être de la population béninoise. C'est tout le sens qu'il faut donner à la cérémonie de remise de matériels spécifiques au ministère de la Santé publique pour la réalisation de la carte sanitaire. Le généreux donateur de ces matériels spécifiques est l'Union européenne par le truchement de la Cellule de gestion du projet d'appui au secteur de la santé du 8<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (Fed). La cérémonie a eu lieu hier jeudi 9 novembre 2006. A en croire Thierry Soyez, chargé du programme

de la délégation de l'Union européenne, la cérémonie d'hier à le mérite de combler un vide, car lors de la revue conjointe, à maintes reprises, les partenaires ont soulevé la question de la carte sanitaire... », fait observer M. Soyez. Les matériels spécifiques offerts par le projet d'appui au secteur santé 8<sup>ème</sup> Fed sont composés de : un micro-ordinateur Sig, écran plat, une imprimante A3 ; cinq (5) jeux de cartouche d'encre ; cinq (5) rouleaux de papier à jet d'encre poster et les licences des logiciels du Système d'information géographique (Arcview). L'ensemble de cet appui se chiffre à 28 millions de francs CFA. Selon, Mme Dorothée Yévidé, directrice adjointe de cabinet du ministère de la santé publique, l'importance d'une carte sanitaire pour un pays n'est plus à démontrer. Elle laisse alors entendre que : « la carte

sanitaire se présente comme un outil d'informations dynamique et privilégié du secteur de la santé. Elle renseigne sur les ressources disponibles, leur localisation et la situation épidémiologique du pays, traduisant ainsi les besoins du secteur. » A la suite de la directrice adjointe de cabinet, le chargé du programme santé à la délégation de l'Union européenne renchérit en soulignant : « pour voir produire une carte sanitaire est un grand pas en avant dans la programmation et la planification des interventions sanitaires. » La cérémonie de remise de matériels spécifiques a eu lieu en présence du Dr Grazia Feci Tibaldeschi, Chef de file de la cellule de gestion du projet d'appui au secteur de la santé du Beme Fed, et de nombreux cadres dudit ministère.

Louis-Marie Abaloufey

## Préservation de la santé des consommateurs

# Du riz avarié au Port autonome de Cotonou

Du riz impropre à la consommation au Port autonome de Cotonou. C'est ce qui ressort d'un communiqué de presse de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) présidée par Romain Abilé Houéhou parvenu hier à notre rédaction. Il est revenu en effet à la Ldcb que le navire dénommé Pelagos arrivé au Port autonome de Cotonou le mercredi 08 novembre 2006 en provenance de Lagos et ayant pour consignataire Saga-Benin aurait à son bord une cargaison de riz avarié.

Quatorze camions de ce riz suspecté d'impropre à la consommation auraient même été déjà chargés mais arrêtés par les services compétents du Port autonome de Cotonou. Selon le communiqué, des expertises sont en cours au niveau du service de conditionnement du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche pour confirmer ou infirmer les suspicions objet de l'arrêt du débarquement de cette cargaison. La Ldcb, poursuit le communiqué, œuvre pour une consommation durable et la préservation

de la santé des consommateurs ne saurait rester en marge de cette situation qui, en cas de confirmation, constituerait une menace à la salubrité des aliments consommés au Bénin. C'est pourquoi, elle saisit cette occasion pour demander instamment aux autorités compétentes de prendre les dispositions requises pour préserver la santé et l'économie des consomma-

teurs de plus en plus exposés aux produits de mauvaise qualité dans notre pays. En outre, Romain Abilé Houéhou en appelle au sens critique des consommateurs pour barrer la voie à la vente de produits dangereux déversés sur le territoire national à l'approche des fêtes de fin d'année.

Edgar Gnimavo

## Conférence de presse de la Cellule de réflexion pour l'aide communautaire

# La Crac éclaire la population sur le vol de 230 parcelles à Pahou

La Cellule de réflexion pour l'aide communautaire (Crac) a donné à travers une conférence de presse le jeudi 09 novembre 2006 à Pahou, les résultats des enquêtes menées sur le lotissement de la commune de Ouidah et surtout de l'arrondissement de Pahou. En effet suite aux différentes plaintes du cabinet Bétie du géomètre expert Constantin Bah au sujet de cette affaire de lotissement, dans laquelle le maire de Ouidah a été accusé d'être à la base du vol de 230 parcelles et saisie de l'affaire, la Crac a conclu après les enquêtes que M. Constantin Bah est en train de se prévaloir de sa propre turpitude car « rien ne peut se faire sans la complicité du chef de l'équipe technique sur le terrain » a laissé entendre le président de la Crac Jordan Emmanuel. A en croire ses explications, après les enquêtes le contrat en question a été signé depuis 1994. Entre 1994 et 2003, poursuit-il quatre chefs de circonscription se sont succédés. Le contrat signé avec le chef de Circonscription Noëllye Apithy devrait être exécuté en 4 ans. Ce qui n'a pas été fait jusqu'à l'arrivée du maire de Ouidah Pierre Badet. Selon le président Jordan Emmanuel, quand la

Crac a pris connaissance du dossier et voulant savoir le point d'exécution du contrat ainsi que le point de la somme perçue, M. Constantin Bah n'a pas voulu répondre et a décliné ses responsabilités. Cette attitude précise M. Jordan « a compliqué la suite ou du moins l'évolution de l'enquête ». C'est fort de cela que la Crac jouant le rôle de médiateur entre le cabinet Bétie et les responsables communaux a voulu après deux mois d'enquête livrer les résultats et situer les responsabilités.

E.G.



## Hiéarchie bouleversée

Une crise larvée secoue l'un des ministères les plus sensibles du pays. Celui des forces armées. Dans une Institution qui se respecte et surtout celle des hommes en uniforme la logique impose que ce soit celui qui est nanti d'un grade supérieur qui donne des ordres. Mais depuis qu'un Lieutenant-colonel a été promu au poste de directeur adjoint de cabinet dudit ministère, cette notion d'hierarchie est foulée au pied. Et pour cause, le patron de la garde Républicaine, unité rattachée à ce département ministériel porte le grade de colonel. D'office il est sous les ordres du directeur adjoint de cabinet, un moins gardé que lui. Une situation qui échappe à toute idée de hiérarchie et ne fait que provoquer des grincements de dents. La question est de savoir, si la copie sera revue au regard des remous qu'elle suscite.

## Marabouts dans les filets

Des marabouts originaires d'un pays de l'Afrique de l'Ouest réputé dans le grand maraboutage devraient vendre leur service à un magnat du monde des affaires, un homme très effacé, peut-être le plus discret des pachas du pays, mais ils ne pourront pas accomplir leur mission. A peine ont-ils été débarqués à Cotonou qu'ils ont été repérés par la police intriguée par leurs comportements suspects. Les forces de sécurité ont alors décidé de leur arrestation, afin de mieux en savoir sur le bien-fondé de leur séjour au Bénin. Selon des indiscretions, il s'agit des personnes sollicitées par une influente personnalité du business afin de mieux faire prospérer ses affaires et de rester dans les bonnes grâces du chef de l'Etat. L'ami des marabouts est un connu du monde de la communauté musulmane du Bénin. Il est souvent présenté par ses frères de la même confession religieuse comme un homme généreux, qui en a pour beaucoup dans la construction des mosquées à travers le territoire national.



## Que devient le Ravec?

Que devient le projet gouvernemental intitulé « Recensement administratif à vocation état civil (Ravec) » ? Doit-on ranger les clic et clac et mettre au placard ce important projet en attendant la prise d'une loi conséquente pour le rendre à nouveau opérationnel ? Que fera-t-on de toute la mobilisation en cours pour la deuxième phase du projet qui démarre le lundi 13 novembre 2006 ? Doit-on cautionner un gaspillage en annulant tout ce qui a été fait lors de la première phase du Ravec ? Ou, va-t-on vers une amputation du projet en le limitant seulement tout simplement au volet délivrance des actes d'état civil aux personnes qui n'en possèdent pas ? etc. Ce sont là autant de questions que nous nous posons à la lecture de la décision Dcc 06-171 rendue par la Cour constitutionnelle, déclarant contraire à la Constitution le décret n° 2006-520 du 15 septembre 2006 définissant le cadre juridique du Recensement administratif à vocation état civil (Ravec). Une décision dont le dernier considérant dispose : « considérant que si le code des personnes et de la famille autorise l'établissement et la délivrance des actes d'état civil aux personnes qui n'en possèdent pas, Il ne prévoit pas le recensement des citoyens comme l'organise le décret n° 2006-520 du 15 septembre 2006 définissant le cadre juridique du Recensement administratif à vocation état civil ; qu'une telle opération relève du domaine de la loi ; que le Recensement électoral national approfondi (Rena), prévu par la loi n° 2005-15 du 28 juillet 2005 dont le champ d'application ne prend en compte que les électeurs régulièrement inscrits, ne saurait servir de fondement au décret déferé ; que, dès lors, il y a lieu de dire et juger que le décret n° 2006-520 du 15 septembre 2006 est contraire à la Constitution... ». C'est là la substance d'une décision qui vient remettre en cause l'un des projets publics les plus en vue. Un projet autour duquel l'ensemble de la classe politique affiche une certaine unanimité. Aujourd'hui, on peut dire sans risque de se tromper qu'en dehors du débat qui a eu lieu à l'hémicycle le jour où le ministre Abraham Zinzindohoué a sorti le concept la première fois au Parlement, nous n'avons pas souvenance de la moindre déclaration de contestation du projet. Quasiment tous les députés, les responsables des partis politiques, les organisations non gouvernementales et même les citoyens ordinaires, interrogés trouvent très utile le projet. Nous nous souvenons encore de la polémique qu'a suscité le projet de la Lépi il y a quelques mois pour dire que le Ravec fait absolument l'unanimité. Mais voilà, la Cour constitutionnelle a dit le droit. Nous nous mettons désormais d'accord sur le fait que le décret n° 2006-520 du 15 septembre 2006 définissant le cadre juridique du Recensement administratif à vocation état civil est contraire à la Constitution. Inutile d'épiloguer sur le bien fondé d'une décision sans recours. Le plus important aujourd'hui c'est de savoir à quoi s'en tenir maintenant que cette décision est prise. Et les questions que nous nous sommes posés en début de texte sont celles qui sont préoccupantes. La recherche de réponse à ces interrogations constitue donc l'impératif.

Aubin R. Towanou

## BLAGUE MATINALE

C'est un homme qui rentre chez lui, une nuit, complètement bourré.  
Avant de retrouver sa femme dans son lit, il se dit :  
- Je peux pas y aller comme ça! Je vais me faire un jus de citron, ça passera l'odeur!  
Il s'exécute puis va se coucher.  
Le lendemain matin, sa femme qui lui donne un gros coup de casserole, et lui hurle :  
- Toi t'es encore rentré bourré!!!!  
Le mari surpris répond :  
- Mais chérie comment peux-tu avancer de telles choses?!  
- J'ai retrouvé le canari écabouillé dans le presse-citron!!!!

## OFFRE INTERESSANTE

Il est mis en vente une parcelle bâtie située le long de la voie pavée faisant face à l'entrée principale de la mairie de Cotonou.

Contacts : 90 01 02 74  
97 22 24 77